



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA
PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS
AGRICOLES ET FORESTIERS DE LA VIENNE**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2017

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de la Vienne (CDPENAF86) s'est réunie le 28 novembre 2017 à la DDT de la Vienne sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PRADEL, Chef du service Economie Agricole et Développement Rural de la Direction Départementale des Territoires, représentant la Préfète de la Vienne.

Étaient présents

M. Jean-Pierre PRADEL	Direction Départementale des Territoires
M. Jacques GIRARDIN	Direction Départementale des Territoires
M. Hyacinthe PETERS	Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Vienne
M. Pierre AUGEREAU	Représentant de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Vienne
M. François BENETEAU	Représentant des Jeunes Agriculteurs de la Vienne
M. Pierrick BOURON	Suppléant au représentant de Terre de liens Poitou-Charentes
M. Pascal VALADE	Syndicat des propriétaires forestiers de la Vienne
M. Dominique ROBERT	Fédération des chasseurs de la Vienne
M. Denis ROYER	Représentant de la Ligue pour la Protection des Oiseaux
M. Pierre-Jean MILLET	Représentant de l'INAO Val de Loire Poitou-Charentes
M. Gérard DUCELLIER	Représentant du Syndicat de la Propriété Privée Rurale de la Vienne
M. Henri VILLAIN	Maire de la commune de CEAUX-EN-LOUDUN
M. Mikael JOURNEAU	Maire de la commune de CHARBOURNAY
M. Jean-Louis JOLLIVET	Président de Vienne Nature

Ont siégé comme experts

M. Alain POUBLANC	Représentant de la SAFER Poitou-Charentes
Mme Laetitia CALVO	Chambre d'Agriculture de la Vienne

Ont siégé comme rapporteurs

Mme Elodie POIRIER	Direction Départementale des Territoires
Mme Maïté PROUILLAC	Direction Départementale des Territoires
M. Claude MIRE	Direction Départementale des Territoires
Mme Catherine MERCADIER	Direction Départementale des Territoires

Étaient excusés

M. Jacques BORDIER	Représentant de la section des fermiers métayers de la FNSEA 86
M. Jean ROBERT	Maire de la commune de BEUXES
M. Bruno BELIN	Président du Conseil départemental de la Vienne
M. Pascal MICHEL	Représentant de Terre de liens Poitou-Charentes
M. Jean-Olivier GEOFFROY	Représentant du Conseil Départemental de la Vienne

Étaient absents

M. Dimitri GALBOIS	Porte-parole de la Confédération Paysanne de la Vienne
M. François CRITON	Représentant de la Coordination Rurale de la Vienne
Maître GERVAIS	Représentant de la Chambre départementale des notaires
M. Sébastien ALLO	Directeur de l'Agence Régionale Poitou-Charentes de l'Office National des Forêts
M. Jean-Claude BOUTET	Représentant le Syndicat Mixte du Seuil du Poitou

Le quorum étant réuni (14), la séance est ouverte.

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 17 octobre 2017

Le Procès-Verbal de la réunion du 17 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité

Compensation agricole :

Etude préalable concernant la compensation agricole dans le cadre de la mise à 2x3 voies entre Poitiers Sud et Veigné

M. Emeric HENRI de Vinci Autoroutes présente le projet d'élargissement de l'A10 entre Poitiers et Veigné.

Mme Laetitia CALVO présente l'étude de la Chambre d'Agriculture concernant la compensation agricole sur les 30 ha concernés par le projet d'élargissement de l'autoroute A10 dans la Vienne.

Selon M. JOLLIVET cette étude est présentée trop en amont pour bien apprécier les impacts sur l'économie agricole.

M. DUCELLIER précise qu'il faut distinguer les compensations individuelles de la compensation collective.

M. VALLADE s'interroge sur la durée choisie par l'étude au niveau du retour sur investissement (7 ans). La fourchette présentée s'étale de 7 à 15 ans. M. MILLET précise qu'en cas d'impact sur des terrains plantés en vigne, la durée du retour sur investissement serait supérieur à de terres cultivées en céréales.

M. PRADEL précise que cette étude ne fige pas les données à prendre en compte et que pour chaque projet, une nouvelle réflexion sera à effectuer. Il considère que l'étude fait une bonne approche de la compensation agricole et évoque la question de la nature des fonds qui seront gérés suite à la compensation. Si ce sont des fonds publics, ils pourront appeler du FEADER mais avec un taux maximum. L'étude est selon lui solide et cohérente.

M. ROYER émet un avis favorable sous réserve de respecter les principes du développement durable de protection de biodiversité et de l'environnement,

M. JOLLIVET émet un avis favorable sous réserve de modifier la page 12 de l'étude concernant les mesures compensatoires environnementales qui sont jugées, dans le document en question, comme négatives alors qu'il s'agit plutôt d'exigences environnementales.

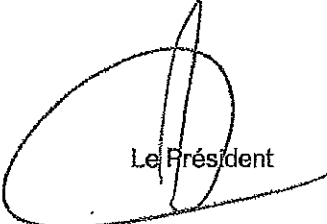
Après en avoir débattu, la commission procède au vote

L'administration propose un avis favorable aux conclusions de l'étude préalable à savoir l'existence d'effets négatifs notables du projet sur l'économie agricole du territoire et la nécessité de mesures de compensation collectives qui sont évaluées à 355 635 € pour 30,3018 ha de terres impactées. Un fonds de compensation sera créé pour mettre en œuvre la compensation collective agricole pour ce projet.

13 voix favorables 0 défavorables, 1 abstention

Avis majoritairement favorable

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20.



Le Président

Le Chef du Service de l'Economie Agricole
et du Développement Rural

Jean-Pierre PRADEL